

FORMULAIRE DEMANDE D'ACCÈS À UN DOSSIER MÉDICAL

MODALITÉS D'ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

L'accès au dossier médical est garanti par la loi du 4 mars 2002 relative au droit des malades et à la qualité de la prise en charge. Si vous souhaitez obtenir des informations sur le contenu de votre dossier médical ou sur celui d'un proche, sous réserve d'être titulaire d'un droit d'accès, nous vous demandons de bien vouloir compléter le présent formulaire et de le retourner à l'attention de la Direction de la Clinique du Parc, 50 rue Emile Combes 34170, Castelnau-le-Lez.

*Pour récupérer les comptes rendu de consultations de médecins libéraux, vous devez vous adresser <u>directement</u> auprès des secrétariats de ces médecins de la clinique du parc.

*Pour récupérer vos résultats d'imagerie vous devez réaliser votre demande directement auprès du groupe CRP imagerie Médicale :

- Soit sur leur site www.groupecrp.fr, en cliquant sur contact et choix du sujet « Accès à mes résultats »
- Soit par envoi de mail via qualite@groupecrp.fr

L'accès au dossier d'un patient non décédé

Les personnes pouvant demander à consulter le dossier d'un patient non décédé sont :

- Le patient lui-même ou ses représentants légaux pour les patients mineurs,
- Le tuteur du patient majeur sous tutelle,
- Le patient sous curatelle lui-même,
- Le médecin du patient si ce dernier l'a choisi comme intermédiaire.

L'accès au dossier d'un patient décédé

Les personnes pouvant demander à consulter le dossier d'un patient décédé sont :

- Les ayants-droit de la personne décédée,
- Le concubin de la personne décédée,
- Le partenaire de Pacs du patient décédé.

La possibilité d'accéder au dossier médical d'une personne décédée est accordée aux personnes précédemment mentionnées pour seulement 3 motifs :

- Permettre de connaître les causes de la mort,
- Permettre de défendre la mémoire du défunt,
- Permettre de faire valoir ses droits.

Les délais de communication du dossier médical

Une photocopie de l'attestation de carte vitale du patient
 Une demande écrite du médecin réalisée sur son ordonnancier

Le dossier médical demandé vous sera communiqué conformément aux délais réglementaires en vigueur, à savoir : 8 jours pour tout dossier datant de moins de 5 ans, et 2 mois pour tout dossier datant de plus de 5 ans. En tout état de cause, le dossier ne peut être communiqué avant le respect d'un délai incompressible de 48h.

communiqué avant le respect d'un délai incompressible de 48h.
PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE
Si le demandeur est le patient lui-même : ☐ Une photocopie recto/verso de la pièce d'identité en cours de validité ☐ Une photocopie de l'attestation de carte vitale
Si le demandeur est le tuteur d'un patient sous tutelle : Une photocopie recto/verso de la pièce d'identité du tuteur en cours de validité Une photocopie recto/verso de la pièce d'identité du patient sous tutelle en cours de validité Une photocopie de la décision de justice attestant de la qualité de tuteur Une photocopie de l'attestation de carte vitale du majeur sous tutelle
Si le demandeur est un ayant-droit, le concubin ou le partenaire de Pacs du patient décédé : Une photocopie recto/verso de la pièce d'identité de l'ayant-droit en cours de validité Une photocopie d'un justificatif de la qualité d'ayant-droit, de concubinage ou de partenaire de Pacs L'exposé des motifs de la demande de communication du dossier, à l'aide du formulaire joint au verso ou sur un courrier joint à la demande Le certificat de décès de la personne dont le dossier médical est demandé
Si le demandeur est le représentant légal d'un patient mineur : Une photocopie recto/verso de la pièce d'identité en cours de validité du représentant légal du mineur Une photocopie recto/verso de la pièce d'identité du mineur en cours de validité Une photocopie de l'attestation de carte vitale du mineur Un livret de famille
Si le demandeur est le médecin du patient : Une photocopie recto/verso de la pièce d'identité du patient en cours de validité Line autorisation écrite du patient pour l'autorisation d'accès à son dessier.

	IDENTITÉ DU I	DEM <u>A</u>	NDEUF	<u> </u>
Je soussigné(e): Nom: Prénom: Téléphone: Adresse: Code postal: Date(s) de séjour:		Sexe : Mail : Ville :	□F	
Solliciter : la communication de mon dossier mé la communication du dossier médical				
En qualité de : Patient lui-même Tuteur du patient protégé	☐ Ayant droit du patient déce	édé		□Concubin du patient décédé □ Partenaire de Pacs du patient décédé
Si la demande n'émane pas du patient lu au tiers dont le dossier est demandé : Nom :				d'un tiers, veuillez indiquer les informations relat
Prénom :			□F	
Le dossier médical peut être consulté, se Par un envoi postal en recommandé a Par une remise en main propre Par une consultation sur place sans la Par une consultation sur place avec la	vec accusé de réception présence d'un médecin présence de votre médecin			
☐ Par une transmission des éléments du Si vous souhaitez consulter votre dossier cette consultation, il vous est possible d'é	r médical sur place, le Secréta			ganisera un rendez-vous à cet effet. Au cours de a à comprendre le contenu du dossier.
	ÉLÉMENTS DU DOS	SSIER	DEMAI	NDÉS
Veuillez indiquer les documents souhaite Le compte-rendu d'hospitalisation Le compte rendu opératoire Les prescriptions et administrations n Les constantes (température, pouls,	és : médicamenteuses tension artérielle)		Observation Les résulta Les résulta	ons médicales et paramédicales ats de biologie ats d'anatomopathologie

(*) Au regard des dispositions de l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite loi Informatique et Libertés, et aux recommandations de la CNIL sur le traitement des données de santé à caractère personnel, nous vous informons que la communication des éléments de votre dossier médical par mail non sécurisé engendre un risque de diffusion indésirable de vos données en cas d'actes malveillants. A cet effet, la communication du dossier médical par mail est soumise à demande expresse du patient, qui atteste être informé des risques inhérents.

